

Règlement Interne « Dépôt-CIF « Bas-Rhin

- 1 **Tous les amateurs licenciés d'Alsace et de France** peuvent enloger au « Dépôt-CIF du Bas-Rhin » .
- 2 **Rayon de participation aux « Classements » :**
 - a) Communes du Bas-Rhin (tous les codes postaux, sauf 67260 – 67290 - 67320 – 67430 et 67970)
 - b) Communes du Haut-Rhin (tous les codes postaux) .
- 3 Pour participer aux classements du **Club de Fond du Bas-Rhin dit « Plaine d' Alsace »** il faut que le colombier de l'amateur soit situé dans le rayon de participation (voir § 2), afin que tous les participants aient les mêmes conditions de vol !
Ces amateurs devront être membres du « Club de Fond », pour pouvoir bénéficier des avantages à l'enlogement (voir tableau § 5) et participer à la vie du club (élections et candidatures aux différentes fonctions).
Les amateurs habitant dans le rayon de participation et ne désirant pas être membre, seront soumis au tarif de base « Invités » et ne pourront pas figurer aux classements du CDF. Leur choix initial restera en vigueur pour tous les concours de cette même saison.
- 4 Les amateurs « **non domiciliés** » dans le Rayon de Participation (§ 2), seront considérés comme « **Invités** » ; Ils seront exemptés de payer la carte de membre du club. Ils devront participer aux frais liés à l'enlogement et au transport (voir tableau § 5).

5 **Tableau des frais**

Désignation	Membre du CDF	Invités
<i>Frais d'entrée au CDF</i>	20,- (1x à l'entrée)	NON
<i>Carte de membre</i>	OUI – 20,- EUR / an	NON
<i>Frais de Transport</i>	Gratuit	1 EUR / pigeon
<i>Frais de Gestion</i>	Gratuit	5 EUR / Concours

- 6 Tous les amateurs, ayant l'intention d'enloger à notre «Dépôt-CIF» **pour la première fois**, devront faire une demande verbale ou écrite avant le 15 mai. Le comité l'examinera et informera le demandeur, de sa décision.
Le nombre exact de pigeons doit être annoncé au responsable, au plus tard, un mois avant la date d'enlogement du concours concerné !
- 7 **TOUS les amateurs**, (membres du club et Invités), s'engagent à respecter les valeurs et règles du « Club de Fond ». Le non-respect de celles-ci conduira à un avertissement, dans un premier temps, voir à une éviction définitive de l'enlogement dans notre club, en cas de récidive

Le Comité